



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2021-12

<u>IMPUTATION</u> :	Pôle :	Connaissances et gestion
	N° d'activité COB :	1-3
	N° d'opération :	1.3
	N° d'EJ :	2021001113
	Imputation :	C/ 65 734

OBJET : Attribution d'une subvention au titre du soutien à la recherche scientifique

BÉNÉFICIAIRE : GEOLAB, Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, UMR 6042 CNRS-UBP, Maison des Sciences de l'Homme, 4, rue Ledru, 63000 Clermont-Ferrand

Référent : Irène Till-Bottraud

- VU** la délibération n° 2020-16 du 30/09/2020 donnant délégation de compétences du CA au Bureau, à la Présidente et à la Directrice.
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2021-04 du 09 mars approuvant le BR1 2021 du Parc national de la Vanoise ;
- VU** la demande de subvention du Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, en la personne de Mme Irène TILL-BOTTRAUD en date du 16/02/2021 ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la politique de connaissance du Parc national de la Vanoise ;

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 10 juin 2021 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée au Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, domicilié Maison des Sciences de l'Homme, 4, rue Ledru, 63000 Clermont-Ferrand, pour l'opération suivante :

Objet : suivi de la dynamique des populations de chardon bleu.

Plafond de l'aide : 1 800 € maximum ;

Taux de subvention PNV : 100 % des frais de déplacement.



ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION

Mme Till-Bottraud ou l'un de ses collaborateurs s'engage à prévenir au minimum 10 jours avant le début de la mission le secteur de Pralognan. Un contact devra également intervenir avec le secteur de Pralognan dans le mois précédent dans le cas où des agents devront être mobilisés pour apporter un appui.

Le PNV sera informé de l'ensemble des travaux de production et résultats ultérieurs.

Geolab autorise le PNV à les utiliser et les diffuser pour ses besoins internes. Toute diffusion à un tiers par le PNV devra faire l'objet d'une demande écrite par courrier ou courriel à Geolab ; l'accord sera considéré tacite en l'absence de réponse dans les 4 semaines.

Geolab s'engage à mentionner sur toutes diffusions, publications scientifiques ou exploitations des résultats obtenus, sur support matériel ou immatériel le soutien du PNV à cette étude.

ARTICLE 3 : DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les frais de déplacement sont éligibles.

ARTICLE 4 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour obtenir le versement de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise un rapport de mission précisant les conditions de réalisation de la mission (personnes présentes, dates, nombres d'échantillons prélevés...), et un résumé des mesures réalisées, accompagné des pièces justificatives suivantes : facture(s) acquittée(s) et/ou copie des états de frais déplacements versés.

Le montant de la subvention à verser est établi par le Parc national de la Vanoise en appliquant le taux de subvention au montant des dépenses éligibles acquittées, dans la limite du plafond défini ci-dessus.

Le paiement de la subvention est effectué sur le compte suivant :

Titulaire : Agent Comptable Secondaire de la Délégation Rhône Auvergne du CNRS
Banque : DRFIP du Rhône, 3 rue de la Charité, 69268 Lyon Cedex 02
IBAN : FR76 1007 1690 000 0010 0426 670
BIC : TRPUFRP1

ARTICLE 5 : CADUCITÉ

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 4, dans un délai d'un an à compter de la présente délibération. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance.

Fait à Frontenex, le 10 juin 2021

La Présidente du Conseil d'administration,



Rozenn HARS

DESTINATAIRES : - GEOLAB, Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale (à l'attention d'Irène Till-Bottraud), UMR 6042 CNRS-UBP, Maison des Sciences de l'Homme, 4, rue Ledru, 63000 Clermont-Ferrand
- PNV : SG, secteur de Pralognan et pôle connaissance et gestion



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54 • Fax : +33 (0)4 79 96 37 18



ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPERATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

GEOLAB, Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, UMR 6042 CNRS-UBP

bénéficiaire d'une subvention attribuée par décision n° 2021-12 en date du 10 juin 2021

Objet de la subvention : suivi de la dynamique des populations de chardon bleu

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le :
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC : *(uniquement pour la partie concernant le PNV)*

Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- rapport de mission précisant les conditions de réalisation de la mission (personnes présentes, dates, nombres d'échantillons prélevés...), et un résumé des mesures réalisées
- Copie des factures acquittées, ou factures accompagnées d'un relevé de compte faisant apparaître la dépense
- Copie des états de frais de déplacement payés
- RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)
- Si autre financement public, préciser le montant et le financeur : € TTC
financeur :

Fait à
Signature du bénéficiaire de la subvention

Le :

Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

Je soussigné(e),

certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.

- l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention
- l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention
Motifs :

Fait à :
Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle

Le :

